

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1661

28 août 2009

SOMMAIRE

1 Hotels & Residences Global Licensing (Lux), S.à r.l.	79699	Luxteam Four S.A.	79682
4Life Research Netherlands S.à r.l. B.V.	79685	Michel Guy Management S.à r.l.	79704
Abattage Theis-Grosjes Sàrl	79705	Michel PETIT Architecte S.à r.l.	79705
ABI Finance & Investments S.A.	79709	Mondial Invest SA	79683
ABN AMRO Converging Europe Investments, S.C.A., Sicar	79705	M.T.P. S.à r.l.	79710
Agence d'Assurance Scheier & Marinilli S.à r.l.	79703	Northern Star S.à r.l.	79714
Angels Capital (Europe) S.à r.l.	79728	Novimmo S.A.	79703
Athem Investments S.à r.l.	79683	Parfumerie Royal Sàrl	79683
CCP II Straubing S.à r.l.	79718	Patron Bismarck Holding S.à r.l.	79698
CDIS Luxembourg S.à r.l.	79682	Peinture Dave Feltus Sàrl	79706
Consys S.A.	79706	ProCompany Eberwein & Partner S.à r.l.	79704
Decima S.A.	79707	ProCompetence	79704
Episo Wimbledon S.à r.l.	79703	Promotions Tavares & Fils, s.à r.l.	79704
Europarc Holding S.A.	79684	Protectio & Immo S.à r.l.	79705
GCL Holdings S.C.A.	79716	Sea Technology S.A.	79682
Gemm Lux SA	79719	Sirius Lux S.A.	79683
Goncalves S.à r.l.	79703	SISA Participations S.A.	79704
Holzbau & Bedachungen Mertes Bruno GmbH	79704	SISA Participations S.A.	79682
Iber-Promotions SA	79703	SL Lux S.A.	79719
Indufin Capital Partners S.A., SICAR	79706	Société Luxembourgeoise Commerciale d'Investissement S.A.	79684
Investconcept Sàrl	79718	Struwwelbuscht s.à r.l.	79684
IP S.à r.l.	79702	Syantec Software (Luxembourg) S.à r.l.	79702
Kalkalit-Lux S.à r.l.	79709	Trans Europe Invest SA.	79684
Kalkalit-Lux S.à r.l.	79709	Tropique Invest S.A.	79706
Kumba International Trading	79728	Tulipe International S.A.	79712
Levanter S.à r.l.	79716	Verbriefungsgesellschaft REPE S.A.	79727
LogAxes Austria I S.à r.l.	79699	Wiesbaden (Bridge) S.à r.l.	79728

CDiS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 127.257.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
FIDUCIAIRE CORFI
EXPERTS COMPTABLES
63-65, Rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009101022/15.

(090121446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Sea Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 10, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 133.491.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
FIDUCIAIRE CORFI
EXPERTS COMPTABLES
63-65, Rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009101036/15.

(090121461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Luxteam Four S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 56.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009101056/10.

(090120828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

SISA Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 129.376.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2009.
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009101721/14.

(090122562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Mondial Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 69.123.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2009.

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009101724/14.

(090122569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Parfumerie Royal Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5553 Remich, 24, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 38.920.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2009.

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009101723/14.

(090122567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Sirius Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 78.704.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2009.

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009101722/14.

(090122564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Athem Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 107.008.

Les comptes annuels au 30.11.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2009.

ATHEM INVESTMENTS Sàrl

Adrien ROLLE

Référence de publication: 2009101710/12.

(090121911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Trans Europe Invest SA., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 69.128.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009101716/15.

(090122550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Struwelbuscht s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7610 Larochette, 7, place Bleiche.
R.C.S. Luxembourg B 57.540.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009101717/15.

(090122552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

SOLUCOMIN, Société Luxembourgeoise Commerciale d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 81.085.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009101718/15.

(090122553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Europarc Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 120.722.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009103329/9.

(090123686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

4Life Research Netherlands S.à r.l. B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège de direction effectif: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.501.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg,

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "4Life Research Netherlands B.V.", (the "Company"), a company with limited liability, having its registered office at Amsterdam, The Netherlands, incorporated by deed enacted on the 1st November 2006 and registered with the Amsterdam Trade Register under number 34259818.

The 18,000 shares, representing the entire capital of the Company, are owned as follows

- 17,820 by 4Life Holdings LLC, with registered office at 9850 South 300 West, Sandy, Utah 84070, United States of America,

- 180 by 4Life Research LLC, with registered office at 1600 North 304 East, Orem, Utah 84057, United States of America,

The Shareholders are here represented by Mr Mark F. Ostler, manager, residing professionally at 9850 South 300 West, Sandy, UT 84070, U.S.A.,

by virtue of two powers of attorney dated 23 June 2009, which, signed by the appearing person and the notary, shall remain annexed thereto to be registered with the minutes.

The shareholders of the Company request the notary to act that:

I.- All the shares are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders of the Company have been beforehand informed.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

I. Transfer the principal and central administration of the Company (but not the registered office for Dutch law purposes) and the place of effective management (also known as the principal place of business) of the Company from the Netherlands to Luxembourg and set its articles of association.

II. Set the principal office and establishment (but not the registered office for Dutch law purposes) at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

III. Amend and restate the articles of association of the Company to reflect the fact that the Company shall operate in Luxembourg in the legal form a société à responsabilité limitée, and thus, for the purpose of article 159 of Luxembourg companies law of 10th August 1915, as amended, but under the understanding that the Company continues to be regarded under the laws of the Netherlands as a validly incorporated Dutch Company

IV. Appointment of managers.

III.- The meeting was provided with the following documents:

i. A copy of the current articles of association of the Company;

ii. A copy of an extract from the Amsterdam Trade Registry regarding the Company, dated 15 May 2009

iii. A copy of the written resolutions of the managers of the Company taken in The Netherlands dated 29 June 2009

iv. A copy of the resolutions of the shareholders of the Company taken in The Netherlands dated 23 June 2009 and

v. An interim balance sheet of the Company dated 25 June 2009 and a statement of value dated 25 June 2009.

All the above mentioned documentation initialed "ne varietur" by the proxy-holder of the represented shareholders, and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes to be filed.

After the foregoing was approved by the existing shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to transfer the principal office and central administration of the Company (but not the registered office for Dutch law purposes) and the place of effective management (also know as the principal place of business) of the Company to the Grand-Duchy of Luxembourg, in Luxembourg, at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and therefore to reiterate and ratify, in as much as necessary,

(a) the resolutions passed through written resolutions of the managers of the Company taken on 29 June 2009

(b) the resolutions of the shareholders of the Company taken in The Netherlands on 23 June 2009.

Second resolution

It is resolved that the Company continues in the Grand Duchy of Luxembourg, in the form of a Luxembourg "société à responsabilité limitée" but under the understanding that the Company continues to be regarded under the law of The Netherlands as a validly incorporated Dutch company.

Third resolution

It is resolved to acknowledge the amendment of the articles of association of the Company in order to make them comply, in substance, with both the law of the Grand-Duchy of Luxembourg applicable to a Luxembourg "société à responsabilité limitée" and the laws of The Netherlands applicable to a Dutch "besloten vennootschap", and to ratify the current version of the articles of association of the Company, the terms of which are reproduced hereafter:

Name and Registered office

Art. 1.

1.1 The Company's name is: 4Life Research Netherlands S.à.r.l. B.V.

1.2 The Company has its registered office in: Amsterdam.

1.3 The Company's principal office and principal place of business is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Objects

Art. 2. The objects of the Company are:

- a. Importation of dietary supplements and cosmetic products;
- b. to incorporate, participate in and conduct the management of other companies and enterprises;
- c. to render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons and enterprises;
- d. to acquire, dispose of, manage and turn to account real property, personal property and other goods, including patents, trademark rights, licences, permits and other industrial property rights;
- e. to borrow and/or lend moneys, provide security or guarantee or otherwise warrant performance jointly and severally on behalf of third parties,

the foregoing whether or not in collaboration with third parties and inclusive of the performance and promotion of all activities which directly and indirectly relate to those objects, all this in the broadest sense of the words.

Subscribed capital

Art. 3.

3.1 The Company's subscribed capital amounts to EUR 18,000 (eighteen thousand euros) and is divided into 18,000 (eighteen thousand) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

3.2 The shares are registered and are numbered consecutively from 1 onwards. No share certificates will be issued.

Shareholders' register

Art. 4.

4.1 The Company's Management Board is required to keep a register in which the names and addresses of all the holders of shares are recorded, specifying the date on which they acquired their shares, the date of acknowledgment by or service upon the Company and the amount paid up on each share.

4.2 The register must also contain the names and addresses of all holders of a usufruct or pledge on those shares, specifying the date on which they acquired such usufruct or pledge, the date of acknowledgment by or service upon the Company and what rights attached to the shares vest in them under Articles 197 and 198, paragraphs 2 and 4, Book 2, of the Dutch Civil Code.

4.3 The register is available for public inspection at the Company's principal office.

Issue of shares, Pre-emptive rights

Art. 5.

5.1 The Company may issue shares only pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, referred to below as: the 'General Meeting'. The General Meeting may transfer its authority to another body and revoke that transfer.

5.2 The share price and the other conditions of issue are determined when a resolution is adopted to issue shares. The issue is effected by means of a notarial deed between the parties involved, executed before a civil-law notary authorised to practice in the Netherlands.

5.3 With due observance of the restrictions under the law, shareholders have pre-emptive rights with respect to any share issue in proportion to the total value of their individual shareholdings.

5.4 Likewise, shareholders have pre-emptive rights with respect to the granting of options to subscribe to shares.

5.5 The pre-emptive rights described in the previous paragraphs of this article may be limited or suspended for each single issue by the body authorised to issue shares.

5.6 Upon the purchase of a share, its nominal value must be paid up in full. It may be stipulated that a portion of the share's nominal value, not exceeding three-fourths thereof, need not be paid until after such portion is called up by the Company.

5.7 The General Meeting may adopt a resolution to reduce the amount of issued capital, subject to the statutory provisions in this respect.

5.8 The convening notice for the general meeting of shareholders at which a proposal is to be made for the resolution referred to in the present article shall indicate the purpose of the reduction in capital and the manner in which it is to be implemented.

Purchase by the company of shares in its own capital

Art. 6.

6.1 With due observance of the relevant statutory provisions, the Company may acquire its own fully paid-up shares or depositary receipts, subject to the maximum permitted by law.

6.2 The Company may grant loans for the purpose of shares or depositary receipts for those shares being purchased or acquired in its capital, but only up to the sum of its distributable reserves.

Restricted rights, Depositary receipts

Art. 7.

7.1 A shareholder may create a usufruct or pledge on one or more of his shares.

7.2 In the event that a usufruct or pledge is created on shares, voting rights may not be granted to the usufructuary or pledgee.

7.3 The Company may cooperate in the issue of depositary receipts for shares in its capital only after obtaining the approval of the General Meeting.

Transfer of shares and Restricted rights

Art. 8.

8.1 The transfer of shares and the transfer - including the creation and disposal - of any restricted rights attached to shares require a notarial deed to that effect drawn up between those involved as parties and executed before a civil-law notary authorised to practice in the Netherlands.

8.2 The transfer of shares and the transfer - including the creation and disposal - of any restricted rights attached to shares, in accordance with paragraph 1, will also be binding on the Company by operation of law. Unless the Company is a party to the legal act, the rights attached to shares cannot be exercised until the Company either acknowledges the legal act or is served with the notarial deed in accordance with the relevant statutory provisions.

Transfer restrictions

Art. 9.

9.1 In order to be valid, every transfer of shares shall require the prior approval of the general meeting, unless all shareholders have given their approval in writing. The approval shall be valid for three months only.

9.2 The shareholder who wishes to transfer his shares - hereinafter to be referred to as the "proposing transferor" - shall inform the Management Board by registered mail or return receipt requested, specifying the number of shares to be transferred and the person(s) to whom he wishes to transfer his shares.

9.3 The Management Board shall be obliged to call a general meeting to be held within six weeks of receiving the proposing transferor's notification. The convening notice shall state the content of the notification.

9.4. If the general meeting grants the approval requested, the transfer must take place within the following three months.

9.5 Approval shall be deemed given if:

- a. the general meeting referred to in paragraph 3 has not been held within the term set in that paragraph;
- b. that general meeting has failed to decide on the request for approval;
- c. simultaneously with its refusal, the general meeting fails to notify the proposing transferor of the name(s) of (an) other party(ies) interested in purchasing for cash all shares to which the request for approval relates.

If the situation under paragraph 5a. above occurs, approval shall be deemed to have been given on the last date on which the shareholders' meeting should have been held.

9.6 Unless the proposing transferor and the interested party(ies) specified by the general meeting and accepted by the proposing transferor make deviating arrangements regarding the price or the method of determining the price, the purchase price of the shares shall be determined by an independent expert to be appointed at the request of the party

with the greatest interest by the Chairman of the Chamber of Commerce and Industry of the district in which the company's registered office is situated.

9.7 The proposing transferor shall remain entitled to withdraw his offer, provided that he does so within one month of having been informed of the name of the party to whom he may transfer all of the shares specified in the request for approval and of the price offered for the shares.

9.8 The costs incurred in determining the purchase price shall be borne:

- a by the proposing transferor if he withdraws his offer;
- b. in equal parts by the proposing transferor and the buyers if the shares are purchased by the interested parties, on the understanding that every buyer shall contribute to the costs in proportion to the number of shares he has bought;
- c. by the company, in all cases not included under a. or b.

9.9 The company itself may propose to buy the shares as contemplated in para. 5(c) only if the proposing transferor so consents.

Management board

Art. 10.

10.1 The company's management board consists of one or more board members A and one or more board members B, with the actual number being determined by the General Meeting. Each board member of the company has the title of manager (directeur) A or manager B.

10.2 The managers are appointed by the General Meeting.

10.3 The General Meeting is authorised to suspend or remove a manager from office at any time. The General Meeting determines the compensation and other terms and conditions of employment of each manager.

Manager managerial duties

Art. 11.

11.1 Subject to the restrictions set forth in these Articles and the law, the management of the Company will be entrusted to the management board.

11.2 The General Meeting may adopt rules and regulations governing the meeting, decision-making and working processes of the Management Board.

11.3 The Management Board will draw up a division of duties and submit it to the General Meeting for approval.

11.4 The Management Board is required to observe the instructions of the General Meeting regarding the general lines of the financial, social and economic and human resources policies to be pursued.

11.5 The Management Board is required to keep minutes of the resolutions adopted by the General Meeting and deposit them at the Company's office for inspection by the shareholders. Upon request each shareholder will be provided with a copy of or excerpt from the minutes at no more than cost.

Meetings of the management board

Art. 12.

12.1 Each manager is authorised to convene a meeting of the Management Board in writing - which includes by facsimile, e-mail or any other means of communication commonly used to transmit and receive written messages - stating the topics to be discussed and duly providing at least five days' notice.

12.2 A summary reflection of the matters addressed at the meeting must be recorded in the minutes.

12.3 A manager may be represented at meetings by a fellow manager authorised by written proxy.

Resolutions of the management board

Art. 13.

13.1 The Management Board will adopt resolutions by an absolute majority of the votes cast. Each manager will have one vote. If the votes are equally divided, the proposal will be rejected.

13.2 The Management Board may adopt resolutions without convening a meeting, provided that all its members agree to this method of decision-making and express their opinion on the proposal in writing, which includes by facsimile, e-mail or any other means of communication commonly used to transmit and receive written messages. The result of the vote must be recorded in writing.

Representative authority

Art. 14.

14.1 The management board represents the company. The authority to represent the company is also vested in a manager A and a manager B acting jointly or two managers B acting jointly.

14.2 The authority to appoint officers with a general or special power of attorney will vest exclusively in the Management Board. Each officer will represent the Company within the scope of his authority. The officers' titles will be determined by the Management Board.

14.3 In the event that a conflict of interest arises between the Company and a manager, the Management Board will represent the Company. The General Meeting is authorised to appoint one or more persons to represent the Company at any time. If it does so, the representative authority contemplated in the previous sentence of this paragraph will no longer apply. Without prejudice to the representative authority, in any case involving a conflict of interest, the Management Board may act on behalf of the Company only after obtaining express prior permission from the General Meeting.

14.4 Without prejudice to the provisions of paragraph 3 of this Article, legal acts by the Company with respect to the holder of all the shares or a participant in any marital community property or community property of a registered partnership comprising all the shares, in which that shareholder represents the Company, will be laid down in writing. Shares held by the Company or its subsidiaries are disregarded for the purposes of the previous sentence. The foregoing provisions of this paragraph do not apply to legal acts that, under the stipulated conditions, are part of the Company's ordinary conduct business.

Approval of board resolutions

Art. 15.

15.1 The General Meeting is entitled to subject resolutions of the Management Board to its approval. These resolutions must be set out clearly and must be communicated to the Management Board in writing.

15.2 The fact that approval as referred to in the preceding paragraph of this article is lacking does not affect the Management Board's or managers' authority to represent.

Absence, Inability to act

Art. 16. Absence or inability to act of a manager will not detract from the authority of the remaining managers to manage the Company. If the sole manager is, or all managers are, absent or unable to act, a person appointed by the General Meeting for that purpose will be temporarily charged with the management of the Company.

General meetings of shareholders

Art. 17.

17.1 A General Meeting of shareholders will be held within six months of the end of the Company's financial year in order to discuss and adopt the annual accounts and the annual report and to discharge the managers for their management in the financial year concerned.

17.2 Notwithstanding the provisions in paragraph 1 of this Article, General Meetings will be held as often as either the Management Board or the shareholders representing not less than one-tenth of the Company's issued capital deem necessary.

17.3 General Meetings must be held in the municipality in which the Company has its registered office or its principal place of business. At a meeting held elsewhere, legally valid resolutions can be adopted only if the entire issued capital is represented.

17.4 The General Meeting appoints a chairman from its midst. The chairman appoints a secretary.

17.5 Every holder of the right to vote is required to sign the attendance list.

17.6 The matters discussed at each General Meeting must be recorded in minutes by the secretary. The chairman and the secretary are required to adopt the minutes and sign them in witness thereof. If the Management Board is not represented at a meeting, the chairman of the meeting is responsible for ensuring that the Management Board is given a copy of the resolutions adopted as soon as possible after the meeting.

17.7 The managers as such will have an advisory vote at the General Meeting.

Notice of meetings, Agenda

Art. 18.

18.1 General Meetings are convened by the Management Board, or by shareholders representing not less than one-tenth of the Company's issued capital, by means of convening notices to the shareholders of the Company sent to their addresses recorded in the shareholders' register.

18.2 Notice of a meeting must be given not later than the fifteenth day before the day of the meeting. The convening notice must state the agenda of items to be addressed. Items not announced in the convening notice may be announced at a later date, with due observance of the requirements stipulated in this Article.

18.3 Resolutions concerning items not announced in accordance with the provisions of paragraphs 1 and 2 of this Article will be valid only if they are adopted by a unanimous vote at a meeting at which the entire issued capital is represented.

Resolutions of the general meeting

Art. 19.

19.1 Resolutions will be adopted by an absolute majority of the votes cast, unless the law prescribes a greater majority.

19.2 Each share confers the right to cast one vote. The Company may not cast votes in respect of shares that it holds in its own capital. The provisions of the previous sentence also apply to subsidiaries of the Company that hold shares in the Company's capital.

19.3 If the votes are equally divided, the proposal will be rejected.

19.4 Blank votes and invalid votes will be deemed not to have been cast.

19.5 As long as the entire issued capital is represented at a General Meeting, valid resolutions can be adopted on all matters raised, provided that they are adopted by unanimity, even if the requirements set by law or in these Articles of Association for giving notice of and holding meetings have not been observed.

Resolutions adopted outside a meeting

Art. 20.

20.1 Subject to the provisions set forth by law, the shareholders may adopt resolutions outside a meeting in writing - which includes by facsimile, e-mail or any other means of communication commonly used to transmit and receive written messages - provided that they do so by a unanimous vote of all the shareholders entitled to vote.

20.2 The managers of the Company must be informed of the proposed resolutions and be given the opportunity to render their advice on those matters.

Financial year, Annual accounts

Art. 21.

21.1 The Company's financial year coincides with the calendar year.

21.2 The Management Board is required to draw up the annual accounts within five months of the end of the Company's financial year unless an extension of this term by no more than six months is approved by the General Meeting due to special circumstances.

21.3 The annual accounts must be signed by the managers; if the signature of any of them is missing, that fact and the reason therefor will be stated.

21.4 The General Meeting will adopt the annual accounts.

21.5 A resolution to adopt the annual accounts will not have the effect of discharging the managers. The General Meeting may resolve to grant one or more managers full or partial discharge.

21.6 If required by law, the Company will commission a qualified accountant to audit the Company's accounts and records. The authority to grant that commission will vest in the General Meeting or, if it fails to grant the commission, will vest in the Management Board.

Profits

Art. 22.

22.1 The profit earned in a financial year will be at the disposal of the General Meeting.

22.2 The Company may pay dividends only insofar as its equity exceeds the paid-in and called-up portion of capital plus the reserves that the Company is required by law to maintain.

22.3 Dividends are paid after adoption of the annual accounts from which it is evident that dividend payments are authorised. Dividends will be due and payable immediately after they are declared, unless the General Meeting sets another date in the relevant resolution. Shareholders' claims against the Company for the payment of dividend expire five years after the dividend was declared.

22.4 With due observance of paragraph 2 of this Article, the General Meeting may resolve to pay interim dividends and to pay dividends from a reserve that the Company is not required by law to maintain. The General Meeting may resolve to pay dividends in kind.

22.5 The shares held by the Company in its own capital are to be disregarded in the calculation of the amount of dividend to be paid on shares.

Amendments to the articles of association

Art. 23. The General Meeting is authorised to adopt a resolution to amend the Articles of Association. If a proposal to amend the Articles of Association is submitted to the General Meeting, the notice of that meeting must state this fact and a copy of the motion setting forth the proposed amendment verbatim must be deposited at the Company's office for inspection by the shareholders until the meeting is adjourned.

Dissolution and Liquidation

Art. 24.

24.1 The Company may be dissolved by resolution of the General Meeting. The proposal to dissolve the Company must be set forth in the notice of the relevant General Meeting.

24.2 If the Company is dissolved pursuant to the previous paragraph, the managers will be the liquidators of the dissolved Company's estate unless the General Meeting appoints other persons for that purpose.

24.3 The liquidators are vested with the same powers, obligations and liabilities as managers, to the extent that those powers, obligations and liabilities are consistent with their duties as liquidators.

24.4 After the Company has ceased to exist, the Company's accounts, records and other data carriers must be kept for seven years by the person designated for that purpose by the liquidators.

Fourth resolution

The shareholders record that the description and consistency of the assets and liabilities of the Company results from an interim balance sheet as of 25 June 2009 which has been delivered to the notary. A copy of the interim balance sheet, signed "ne varietur" by the proxy holder of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time.

The shareholders state that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Company, which continues to own all its assets and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

It results from the interim balance and a certificate of the management that the net assets of the Company are at least EUR 18,000.- (eighteen thousand euros).

Fifth resolution

It is hereby resolved to confirm and to appoint as managers of the Company for an unlimited period:

- Mr Mark F. OSTLER, residing professionally at 9850 South 300 West, Sandy, UT 84070, U.S., born at Utah, U.S.A., on June 27, 1961, manager A

- Mr Martinus C. J. WEIJERMANS, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, born at 's-Gravenhage (The Netherlands) on August 26, 1970, manager B

The Company is validly represented by a manager A and a manager B acting jointly or by two managers B acting jointly.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 2,000.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf juin,
par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,
s'est réunie une Assemblée générale extraordinaire des associés de "4Life Research Netherlands B.V.", (la "Société"), société à responsabilité ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas, constituée par un acte daté du 1^{er} novembre 2006 et immatriculée auprès du Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34259818.

Les 18.000 parts sociales, représentant l'intégralité du capital de la Société, sont détenues comme suit:

- 17.820 parts par 4Life Holdings LLC, ayant son siège social à 9850 South 300 West, Sandy, Utah 84070, États-Unis d'Amérique,

- 180 parts par 4Life Research LLC, ayant son siège social à 1600 North 304 East, Orem, Utah 84057, États-Unis d'Amérique,

Les associés sont ici représenté par Monsieur Mark F. Ostler, manager, demeurant professionnellement à 9850 South 300 West, Sandy, UT 84070, U.S.A.,

en vertu de deux procurations datées du 23 juin 2009. Lesdites procurations, après signature par le comparant et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les associés de la Société ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- que toutes les parts sociales sont représentées, de sorte que l'assemblée peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés de la Société ont été préalablement informés.

II.- que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

I.- Transfert de l'administration centrale et principale de la Société (mais pas le Siège social pour des raisons relevant du droit hollandais) et du siège de direction effective (également connu comme étant le siège principal des activités) de la Société des Pays-Bas vers Luxembourg, et rédaction de ses statuts.

II.- Détermination du bureau et de l'établissement principal (mais pas le Siège social pour des raisons relevant du droit hollandais) au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

III.- Modification et reformulation des statuts de la Société afin de refléter le fait que la Société va opérer au Luxembourg sous la forme légale d'une société à responsabilité limitée, et ce, pour les besoins de l'Article 159 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés du 10 août 1915, telle que modifiée, mais étant entendu que la Société continue d'être considérée, dans le cadre des lois des Pays-Bas, comme une société hollandaise valablement constituée.

IV.- Nomination des directeurs.

III.- Les documents suivants ont été soumis lors de l'assemblée:

- (i) Une copie des statuts en vigueur de la Société
- (ii) Une copie d'un extrait du registre de commerce d'Amsterdam concernant la Société, datée du 15 mai 2009
- (iii) Une copie des résolutions écrites des directeurs de la Société prises aux Pays-Bas le 29 juin 2009
- (iv) Une copie des résolutions des associés de la Société prises aux Pays-Bas le 23 juin 2009 et
- (v) Un bilan provisoire de la Société daté du 25 juin 2009 et une déclaration des valeurs datée du 25 juin 2009.

Tous les documents ci-avant mentionnés paraphés ne varient par le mandataire des associés représentés, et par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés existants, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de transférer l'établissement principal et l'administration centrale de la Société (mais pas le Siège social pour des raisons relevant du droit hollandais) et le siège de direction effective (également connu comme étant le siège principal des activités) de la Société vers le Grand Duché de Luxembourg, à Luxembourg-Ville, au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et par conséquent, de rappeler et de ratifier, pour autant que de besoins,

- i. les résolutions prises par écrit par les directeurs de la Société le 29 juin 2009
- ii. les résolutions des associés de la Société prises aux Pays-Bas le 23 juin 2009.

Deuxième résolution

Il est décidé que la Société opère au Grand Duché de Luxembourg, sous la forme d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, mais étant entendu que la Société continue d'être considérée, dans le cadre des lois des Pays-Bas, comme une société hollandaise valablement constituée.

Troisième résolution

Il est décidé de reconnaître la modification des statuts de la Société afin de les rendre conformes, en substance, tant avec le droit du Grand Duché de Luxembourg applicable à une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qu'avec le droit hollandais applicable à une "besloten vennootschap" hollandaise, et de ratifier la présente version des statuts de la Société, dont les termes sont reproduits ci-après:

Dénomination et Siège social

Art. 1^{er}.

1.4 La dénomination de la Société est: 4Life Research Netherlands S.à.r.l. B.V.

1.5 Le siège social de la Société est établi à Amsterdam.

1.6 L'établissement principal et le siège principal des activités de la Société se trouvent à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Objets

Art. 2. La Société a pour objets:

- f. l'importation de suppléments diététiques et de produits cosmétiques;
- g. la constitution, la gestion et la participation dans d'autres sociétés et entreprises;
- h. la prestation de services administratifs, techniques, financiers, économiques ou de gestion en faveur d'autres sociétés, de personnes ou d'entreprises;

i. l'acquisition, la vente, la gestion et l'exploitation de biens immobiliers, de biens mobiliers et d'autres biens, en ce inclus les brevets, droits de propriété commerciale, licences, permis et autres droits de propriété industrielle;

j. l'emprunt et/ou a mise à disposition de sommes d'argent, la fourniture de garanties, de sûretés ou de warrants, tant séparément que conjointement au nom de tiers,

tout ce qui précède en collaboration ou non avec des tiers, en ce inclus l'exécution et la promotion de toutes les activités qui sont directement ou indirectement liées à ces objets, tout ceci étant compris dans le sens le plus large.

Capital souscrit

Art. 3.

3.3 Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 18.000 (dix-huit mille euros) divisé en 18.000 (dix-huit mille) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

3.4 Les parts sociales sont nominatives et numérotées de manière consécutive et croissante à partir du chiffre un. La société n'émettra pas de certificats de parts sociales.

Registre des associés

Art. 4.

4.4 Le Conseil de Direction de la Société doit conserver un registre dans lequel sont inscrits les noms et adresses de tous les détenteurs de parts sociales, précisant la date d'acquisition de leurs parts sociales, la date à laquelle l'acquisition a été portée à la connaissance de la Société et le montant versé pour chaque part sociale.

4.5 Le registre doit également contenir les noms et adresses de l'ensemble des détenteurs de droit d'usufruit ou de gage sur ces parts sociales, en précisant la date à laquelle ces détenteurs ont acquis ce droit, la date à laquelle le transfert a été porté à la connaissance de la Société et ce que les droits attachés aux parts sociales leur confèrent suivant les Articles 197 et 198, paragraphes 2 et 4, Livre 2, du Code Civil Hollandais.

4.6 Le registre doit être mis à la disposition du public, dans l'établissement principal de la Société, afin de pouvoir être consulté.

Émission de parts sociales, Droits préférentiels de souscription

Art. 5.

5.9 L'émission de nouvelles parts sociales par la Société ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une résolution de l'Assemblée générale des associés, ci-après dénommée "l'Assemblée générale". L'Assemblée générale peut transférer son autorité à un autre organe et révoquer ce transfert.

5.10 Le prix de la part sociale et les autres conditions relatives à l'émission sont déterminés lors de l'adoption d'une résolution visant à émettre des parts sociales. L'émission est rendue effective au moyen d'un acte notarié rédigé entre les parties concernées, et exécuté par devant un notaire de droit civil habilité aux Pays-Bas.

5.11 En cas d'émission de parts qui n'ont pas encore été souscrites, dans le respect des restrictions légales, chaque associé a un droit de préférence en proportion du montant de l'ensemble de parts qu'il possède déjà.

5.12 De même, les associés ont un droit préférentiel de souscription par rapport à l'attribution d'options de souscrire à des parts sociales.

5.13 Les droits préférentiels de souscription décrits dans les paragraphes précédents du présent article peuvent être limités ou suspendus pour chaque émission individuelle par l'organe autorisé à émettre des parts sociales.

5.14 A l'achat d'une part sociale, sa valeur nominale doit être libérée intégralement. Il peut être stipulé qu'une tranche de la valeur nominale de la part sociale, ne dépassant pas les trois quarts, soit libérée uniquement après appel de cette tranche par la Société.

5.15 L'Assemblée générale peut adopter une résolution visant à réduire le montant du capital émis, sous réserve des dispositions statutaires y relatives.

5.16 La convocation à l'Assemblée générale des associés au cours de laquelle une proposition doit être avancée concernant la résolution mentionnée dans le présent article, indiquera l'objet de la réduction du capital ainsi que la manière de la mettre en oeuvre.

Achat de parts sociales par la société dans son propre capital

Art. 6.

6.3 Dans le respect des restrictions statutaires, la Société peut acquérir ses propres parts sociales ou ses propres certificats de titre en dépôt entièrement libérés, sous réserve des quantités maximales permises par la loi.

6.4 La Société peut accorder des prêts pour les besoins des parts sociales ou des certificats de titre en dépôt à propos des parts sociales qui doivent être achetées ou acquises dans son capital, mais uniquement à concurrence de la somme de ses réserves distribuables.

Restriction de droits, Certificats de titre en dépôt

Art. 7.

7.4 Un détenteur de part sociale peut grever un droit d'usufruit ou de gage sur une ou plusieurs de ses parts sociales.

7.5 Dans le cas où un droit d'usufruit ou de gage est grevé sur les parts sociales, des droits de vote peuvent ne pas être accordés à l'usufruitier ou au créancier gagiste.

7.6 La Société peut coopérer à l'émission de certificats de titre en dépôt pour les parts sociales de son capital uniquement après avoir reçu l'approbation de l'Assemblée générale.

Cession de parts sociales et Restriction de droits

Art. 8.

8.3 La cession de parts sociales et le transfert, en ce inclus la création et la cession, de tous droits restreints attachés aux parts sociales requièrent un acte notarié à cet effet, qui soit rédigé entre les parties concernées, et exécuté par devant un notaire de droit civil habilité aux Pays-Bas.

8.4 La cession de parts sociales et le transfert, en ce inclus la création et la cession, de tous droits restreints attachés aux parts sociales, conformément au premier paragraphe, lieront également la Société par effet de la loi. Sauf si la Société est partie à l'acte juridique, les droits attachés aux parts sociales ne peuvent pas être exercés tant que la Société ne reconnaît pas l'acte juridique ou tant que l'acte notarié ne lui est signifié conformément aux dispositions statutaires concernées.

Restrictions de cession

Art. 9.

9.1 Pour être valable, chaque cession de parts sociales exige au préalable l'approbation de l'Assemblée générale, sauf si l'ensemble des associés a donné son approbation par écrit. L'approbation reste valable uniquement pendant un délai de trois mois.

9.2 L'associé qui souhaite céder ses parts sociales, ci-après dénommé "le cédant projetant de vendre", informera le Conseil de Direction par recommandé ou par courrier avec accusé de réception, en précisant le nombre de parts sociales à céder et la/les personne(s) à laquelle/auxquelles il souhaite céder ses parts sociales.

9.3 Le Conseil de Direction est tenu de convoquer une Assemblée générale qui devra avoir lieu dans un délai de six semaines à compter de la réception de la notification envoyée par le cédant proposant de vendre. La convocation indiquera le contenu de la notification.

9.4 Si l'Assemblée générale accorde l'approbation requise, la cession doit intervenir dans les trois mois qui suivent.

9.5 L'approbation est considérée effective si:

- a. l'Assemblée générale mentionnée au troisième paragraphe ne s'est pas tenue durant la période fixée dans ce paragraphe;
- b. l'Assemblée générale ne parvient pas à se mettre d'accord sur la demande d'approbation;
- c. simultanément à son refus, l'Assemblée générale ne parvient pas à notifier au cédant proposant de vendre le/les nom(s) de(s) l'autre(s) partie(s) intéressée(s) par l'achat en espèces de l'ensemble des parts sociales auxquelles la demande d'approbation se rapporte.

Si la situation du paragraphe 5a. ci-avant se produit, l'approbation est réputée avoir été donnée à la dernière date à laquelle l'assemblée des associés aurait dû avoir eu lieu.

9.6 Concernant le prix ou la méthode de fixation du prix, sauf dispositions contraires convenues entre le cédant proposant de vendre et la/les partie(s) intéressé(s) spécifiée(s) par l'Assemblée générale et acceptée(s) par le cédant proposant de vendre, le prix d'achat des parts sociales sera déterminé par un expert indépendant qui sera nommé à la demande de la partie ayant le plus grand intérêt par le Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du district dans lequel la Société a son Siège social.

9.7 Le cédant proposant de vendre conserve le droit de retirer son offre pour autant qu'il le fasse dans un délai d'un mois à compter du moment où il est informé du nom de la partie à laquelle il est susceptible de céder toutes les parts sociales spécifiées dans la demande d'approbation et du prix offert pour les parts sociales.

9.8 Les coûts encourus pour déterminer le prix d'achat seront supportés:

- a. par le cédant proposant de vendre dans le cas où il retire son offre;
- b. en parts égales par le cédant proposant de vendre et les acheteurs si les parts sociales sont achetées par les parties intéressées, étant entendu que chaque acheteur contribuera aux coûts en proportion du nombre de parts sociales qu'il aura achetées;
- c. par la Société, dans tous les cas non repris aux points a ou b.

9.9 La Société peut elle-même proposer d'acheter les parts sociales telles que mentionnées au paragraphe 5(c) uniquement si le cédant proposant de vendre l'y autorise.

Conseil de direction

Art. 10.

10.1 Le Conseil de Direction de la Société se compose d'un ou plusieurs membres A du conseil et d'un ou plusieurs membres B du Conseil, le nombre effectif étant déterminé par l'Assemblée générale. Chaque membre du Conseil de la Société porte le titre de directeur A ou directeur B.

10.2 L'Assemblée générale nomme les directeurs.

10.4 L'Assemblée générale est autorisée à suspendre ou à révoquer à tout moment un directeur en fonction. Elle détermine également la compensation et les autres conditions liées à la fonction de chaque directeur.

Obligations managériales incombant au directeur

Art. 11.

11.1 Sous réserve des restrictions prévues par les présents statuts et par la loi, la gestion de la Société est confiée au Conseil de Direction.

11.2 L'Assemblée générale peut adopter des règles et des règlements qui régissent la réunion, la prise de décision et la façon de procéder du Conseil de Direction.

11.3 Le Conseil de Direction établit une répartition des obligations et la soumet à l'Assemblée générale en vue de son approbation.

11.4 Le Conseil de Direction est tenu d'observer les instructions de l'Assemblée générale concernant les lignes globales des politiques à poursuivre en matière de finance, de social, d'économique et de ressources humaines.

11.5 Le Conseil de Direction est tenu de conserver les procès-verbaux des résolutions adoptées par l'Assemblée générale et de les déposer au bureau de la Société en vue d'une inspection par les associés. Sur demande, chaque détenteur de part sociale reçoit gratuitement une copie ou un extrait des procès-verbaux.

Réunions du conseil de direction

Art. 12.

12.1 Chaque directeur est autorisé à convoquer une réunion du Conseil de Direction par écrit, en ce inclus le fac-similé, le courriel ou tout autre moyen de communication communément admis pour transmettre et recevoir des messages écrits, en énonçant les sujets à discussion et en prévoyant dûment un délai de notification d'au moins cinq jours.

12.2 Une réflexion sommaire des sujets qui seront abordés à la réunion doit figurer dans le procès-verbal.

12.3 Un directeur peut être représenté aux réunions par un autre directeur en possession d'une procuration par écrit.

Résolutions du conseil de direction

Art. 13.

13.3 Le Conseil de Direction adopte des résolutions à la majorité absolue des votes. Chaque directeur possède une voix. En cas d'égalité du nombre de votes, la proposition est rejetée.

13.4 Le Conseil de Direction peut adopter des résolutions sans convoquer une réunion, pour autant que tous les membres adhèrent à cette méthode de prise de décision et expriment leur avis sur la proposition par écrit, en ce inclus le fac-similé, le courriel ou tout autre moyen de communication communément admis pour transmettre et recevoir des messages écrits. Le résultat du vote doit être enregistré par écrit.

Autorité représentative

Art. 14.

14.1 Le Conseil de Direction représente la Société. L'autorité permettant de représenter la Société est également conférée à un directeur A et à un directeur B agissant conjointement ou à deux directeurs B agissant conjointement.

14.2 L'autorité permettant de nommer des fondés de pouvoir disposant d'une procuration générale ou spéciale est exclusivement conférée au Conseil de Direction. Chaque fondé de pouvoir représente la Société dans les limites de l'autorité qui lui est conférée. Le Conseil de Direction détermine les titres des fondés de pouvoir.

14.3 En cas de conflit d'intérêts surgissant entre la Société et un directeur, le Conseil de Direction représente la Société. L'Assemblée générale est autorisée à nommer une ou plusieurs personnes pour représenter la Société à tout moment. Dans ce cas, l'autorité représentative envisagée dans la phrase précédente du présent paragraphe ne s'applique plus. Sans préjudice de l'autorité représentative, dans tout cas concernant un conflit d'intérêts, le Conseil de Direction peut agir au nom de la Société uniquement après avoir obtenu au préalable la permission expresse de l'Assemblée générale.

14.4 Sans préjudice des dispositions contenues au troisième paragraphe du présent Article, il conviendra de rédiger par écrit les actes légaux de la Société à l'égard du détenteur de l'ensemble des parts sociales ou d'un participant à un bien commun marital ou à un bien commun en vertu d'un partenariat enregistré comprenant toutes les parts sociales, dans lequel ce détenteur de part sociale représente la société. Les parts sociales détenues par la Société ou par ses filiales ne sont pas prises en compte pour les besoins de la phrase précédente. Les dispositions susdites du présent paragraphe

ne s'appliquent pas aux actes légaux qui relèvent, dans le cadre des conditions stipulées, de la conduite ordinaire des activités de la Société.

Approbation des résolutions du conseil

Art. 15.

15.1 L'Assemblée générale est autorisée à soumettre des résolutions du Conseil de Direction à son approbation. Ces résolutions doivent être clairement établies et communiquées par écrit au Conseil de Direction.

15.2 Le fait que l'approbation telle que mentionnée dans le paragraphe précédent du présent article vient à manquer n'affecte en rien l'autorité de représentation dont dispose le Conseil de Direction ou les directeurs.

Absence, Incapacité d'agir

Art. 16. L'absence ou l'incapacité d'agir d'un directeur ne porte en rien atteinte à l'autorité des directeurs restants de gérer la Société. En cas d'absence ou d'incapacité d'agir du directeur unique ou de l'ensemble des directeurs, l'Assemblée générale nomme de façon provisoire une personne chargée de gérer la Société à cet effet.

Assemblée générale des associés

Art. 17.

17.1 Une Assemblée générale des associés doit être tenue dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice financier de la Société afin d'examiner et adopter les comptes annuels et le rapport annuel, et décharger les directeurs pour leur gestion de l'exercice financier en question.

17.2 Indépendamment des dispositions fixées au premier paragraphe du présent Article, les Assemblées générales ont lieu à chaque fois que le Conseil de Direction ou les associés représentant au moins un dixième du capital émis de la Société le jugent nécessaire.

17.3 Les Assemblées générales doivent se tenir dans la commune où la Société a son Siège social ou son siège principal d'activités. Lors d'une assemblée qui se tient à tout autre endroit, les résolutions légalement valides peuvent uniquement être adoptées si l'intégralité du capital émis est représentée.

17.4 L'Assemblée générale désigne un président parmi ses membres. Le président nomme un secrétaire.

17.5 Chaque détenteur d'un droit de vote est tenu de signer la liste de présence.

17.6 Le secrétaire doit consigner dans le procès-verbal les sujets examinés à chaque Assemblée générale. Le président et le secrétaire doivent approuver le procès-verbal et le signer en foi de quoi. Si le Conseil de Direction n'est pas représenté à une assemblée, le président de l'assemblée est tenu de s'assurer que le Conseil de Direction reçoit une copie des résolutions adoptées le plus rapidement possible après l'assemblée.

17.7 En tant que tels, les directeurs disposent d'une voix consultative lors de l'Assemblée générale.

Convocations aux assemblées, Ordre du jour

Art. 18.

18.4 Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil de Direction, ou par les associés représentant au moins un dixième du capital émis de la Société, au moyen de convocations envoyées à l'adresse des associés de la Société, telle que reprise dans le registre des associés.

18.5 La convocation à l'assemblée doit être parvenue au plus tard quinze jours avant le jour de l'assemblée. Elle doit contenir l'ordre du jour des points à traiter. Les points non communiqués dans la convocation peuvent faire l'objet d'une communication à une date ultérieure, dans le respect des exigences énoncées dans le présent.

18.6 Les résolutions concernant des points non communiqués au sens des dispositions contenues aux paragraphes 1 et 2 du présent Article ne seront valables que si elles sont adoptées à la l'unanimité des voix lors d'une assemblée à laquelle l'intégralité du capital émis est représentée.

Résolutions de l'assemblée générale

Art. 19.

19.6 Les résolutions seront adoptées à la majorité absolue des votes, à moins que la loi ne prévienne une plus grande majorité.

19.7 Chaque part sociale donne droit à un vote. La Société peut ne pas accorder de votes à propos de parts sociales qu'elle détient dans son propre capital. Les dispositions contenues dans la phrase précédente s'appliquent également aux filiales de la Société qui détiennent des parts sociales dans le capital de la Société.

19.8 En cas d'égalité du nombre de votes, la proposition est rejetée.

19.9 Les votes en blanc et les votes non valables sont supposés ne pas avoir été émis.

19.10 Tant que l'intégralité du capital émis est représentée à une Assemblée générale, des résolutions valables peuvent être adoptées à propos de tous les sujets soulevés, à condition qu'elles soient adoptées à l'unanimité, même en cas de non-respect des exigences fixées par la loi ou dans les présents Statuts à propos de la remise des avis et de la tenue des assemblées.

Résolutions adoptées en dehors d'une assemblée

Art. 20.

20.3 Sous réserve des dispositions énoncées par la loi, les associés peuvent adopter des résolutions en dehors d'une assemblée, par écrit, en ce inclus le fac-similé, le courriel ou tout autre moyen de communication communément admis pour transmettre et recevoir des messages écrits, pour autant qu'elles soient prises à l'unanimité des votes de l'ensemble des associés autorisés à voter.

20.4 Les directeurs de la Société doivent être informés à propos des résolutions proposées et avoir l'opportunité de donner leur avis sur ces sujets.

Exercice financier, Comptes annuels

Art. 21.

21.2 L'exercice financier de la Société correspond à l'année civile.

21.3 Le Conseil de Direction est tenu d'établir les comptes annuels dans les cinq mois qui suivent la fin de l'exercice financier de la Société à moins qu'une prolongation de ce délai, qui ne peut dépasser six mois, ne soit approuvée par l'Assemblée générale en raison de circonstances particulières.

21.3 Les directeurs doivent signer les comptes annuels. Dans le cas où une signature vient à manquer, il convient d'énoncer ce fait et la raison s'y rapportant.

21.4 L'Assemblée générale adopte les comptes annuels.

21.5 Une résolution visant à adopter les comptes annuels n'a pas pour effet de décharger les directeurs. L'Assemblée générale peut décider d'accorder à un ou à plusieurs directeurs une décharge totale ou partielle.

21.6 Si la loi l'exige, la Société charge un comptable qualifié de vérifier les comptes et les documents comptables de la Société. L'autorité d'accorder cette mission appartient à l'Assemblée générale ou, si elle se trouve dans l'impossibilité d'accorder cette mission, au Conseil de Direction.

Bénéfices

Art. 22.

22.1 Le bénéfice obtenu au cours d'un exercice financier est mis à la disposition de l'Assemblée générale.

22.2 La Société peut payer des dividendes uniquement dans la mesure où ses capitaux propres dépassent la tranche de capital payée et appelée augmentée des réserves que la Société est tenue de conserver en vertu de la loi.

22.3 Les dividendes sont payés après l'adoption des comptes annuels, d'après lesquels il ressort clairement que le paiement de dividendes est autorisé. Ils seront dus et payables immédiatement après avoir été déclarés, à moins que l'Assemblée générale ne détermine une autre date dans la résolution en question. Toute réclamation de la part d'Associés à l'encontre de la Société, dans le cadre du paiement de dividendes, expire cinq années après la déclaration du dividende.

22.4 Dans le respect du deuxième paragraphe du présent Article, l'Assemblée générale peut décider de payer des dividendes provisoires et payer des dividendes à partir d'une réserve que la Société n'est pas tenue de conserver en vertu de la loi. L'Assemblée générale peut également décider de payer des dividendes en nature.

22.5 Les parts sociales détenues par la Société dans son propre capital ne doivent pas être prises en compte dans le calcul du montant du dividende à payer sur les parts sociales.

Modifications des statuts

Art. 23. L'Assemblée générale est autorisée à adopter une résolution visant à modifier les Statuts. Dans le cas où une proposition de modification des Statuts est soumise à l'Assemblée générale, l'avis de cette assemblée doit mentionner ce fait et une copie de la motion présentant mot pour mot la proposition de modification doit être déposée dans l'établissement de la Société en vue d'y être inspectée par les associés jusqu'à ce que l'assemblée soit ajournée.

Dissolution et Liquidation

Art. 24.

24.1 La Société peut être dissoute sur résolution de l'Assemblée générale. La proposition de dissolution de la Société doit être présentée dans l'avis de l'Assemblée générale concernée.

24.2 Si la Société est dissoute selon le paragraphe précédent, les directeurs seront les liquidateurs des biens de la Société dissoute sauf si l'Assemblée générale désigne d'autres personnes à cet effet.

24.3 Les liquidateurs bénéficient des mêmes pouvoirs, obligations et responsabilités que les directeurs, dans la mesure où ces pouvoirs, obligations et responsabilités sont conformes à leurs obligations de liquidateurs.

24.4 Après que la Société a cessé d'exister, ses comptes, dossiers et autres supports de données doivent être conservés pendant sept années par la personne qui a été désignée par les liquidateurs à cet effet.

Quatrième résolution

Les associés prennent acte que la description et la cohérence de l'actif et du passif de la Société résultent d'un bilan provisoire établi au 25 juin 2009, tel que remis au notaire. Une copie du bilan provisoire signée ne varietur par le man-

dataire des associés représentés, et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les associés déclarent que la totalité de l'actif et du passif de la Société, sans aucune restriction, demeure la propriété intégrale de la Société, qui continue de posséder tous ses avoirs et d'être liée par toutes ses dettes et ses engagements.

Il résulte du bilan provisoire et d'un certificat de la direction que l'actif net de la Société atteint au moins EUR 18.000 (dix-huit mille euros).

Cinquième résolution

Il est décidé par la présente de confirmer la nomination, en leur qualité de directeurs de la Société pour une durée indéterminée, de:

M. Mark F. OSTLER, demeurant professionnellement à 9850 South 300 West, Sandy, UT 84070, U.S.A., né à Utah, U.S.A., le 27 juin 1961, directeur A

- M. Martinus C. J. WEIJERMANS, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, né à 's-Gravenhage, (Pays-Bas), le 26 août 1970, directeur B

La Société est valablement représentée par un directeur A et un directeur B agissant conjointement ou par deux directeurs B agissant conjointement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge dans le cadre du présent acte, s'élève à environ EUR 2.000,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

À la demande du comparant, le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, ce dernier a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. F. OSTLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26681. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009103661/713.

(090124636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Patron Bismarck Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 102.660.

Extrait des résolutions prises par l'Associé unique en date 30 juillet 2009

Première résolution

L'Associé unique accepte le transfert de siège de la Société du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

Deuxième résolution

L'Associé unique prend note et autorise le changement d'adresse professionnelle des gérants comme suit:

- Michael VANDELOISE du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 30 juillet 2009;

- Géraldine SCHMIT du 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009103372/22.

(090123587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

1 Hotels & Residences Global Licensing (Lux), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 131.375.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55874 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009103366/12.

(090123975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

LogAxes Austria I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.231.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 129.392.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of July.

Before us Maître, Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

LogAxes Investment Properties S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with a share capital of € 190,000.-, having its registered office at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("RCS") under number B-126.265 (the "Single Unitholder").

hereby represented by Mr Tobias Seidl, employee, with professional address at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 23 July 2009.

The above-mentioned power of attorney signed by the appearing person and the undersigned notary and initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is the single unitholder of the société à responsabilité limitée LogAxes Austria I, S.à r.l., established in Luxembourg, with registered office at 34, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 129.392, incorporated by a notarial deed on 28 June 2007, published in the Mémorial C no. 1701 of 10 August 2007, page 81613 (the "Company"). The Articles of Association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 20 May 2008 published in the Mémorial C, N°1578, page 75722 of 26 June 2008.

The Single Unitholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's subscribed capital by an amount of one million two hundred nineteen thousand euro (EUR 1,219,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty five (125) units, each unit with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) up to one million two hundred and thirty-one thousand five hundred euro (EUR 1,231,500) divided into twelve thousand three hundred and fifteen (12,315) units, each unit with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-).

2. To issue twelve thousand one hundred and ninety (12,190) new units so as to raise the number of units from one hundred and twenty five (125) units to twelve thousand three hundred and fifteen (12,315) units, each unit with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing units and entitlement to dividends as from the day of the decision of the Single Unitholder resolving on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription for these new units by the Single Unitholder, with payment in full by a contribution in kind.

4. To amend article 5 of the articles of association, in order to reflect the above resolutions.

First resolution

The Single Unitholder RESOLVES to increase the Company's subscribed capital by an amount of one million two hundred nineteen thousand euro (EUR 1,219,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty five (125) units, each unit with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) up to one million two hundred and thirty-one thousand five hundred euro (EUR 1,231,500)

divided into twelve thousand three hundred and fifteen (12,315) units, each unit with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-).

Second resolution

The Single Unitholder RESOLVES to issue twelve thousand one hundred and ninety (12,190) new units so as to raise the number of units from one hundred and twenty five (125) units to twelve thousand three hundred and fifteen (12,315) units, each unit with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing units and entitlement to dividends as from the day of the decision of the Single Unitholder resolving on the proposed capital increase.

Subscription and Payment

Thereupon appeared:

Mr Tobias Seidl, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Single Unitholder, by virtue of the power of attorney referred to herein above.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Single Unitholder, the twelve thousand one hundred and ninety (12,190) newly issued units with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each of the Company, and to make payment in full for each of such new units by a contribution in kind consisting of a conversion of an unquestionable and immediately payable claim held by LogAxes Investment Properties S.à r.l. against LogAxes Austria I S.à r.l. for a total amount of one million two hundred and nineteen thousand euro (1,219,000) ("The Contribution").

LogAxes Investment Properties S.à r.l., declared that there subsist no impediments, restriction or limitation to the free conversion of the Contribution, and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform such conversion.

Proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Third resolution

Thereupon, the Single Unitholder RESOLVES to accept said subscription and payment in form of the contribution in kind and allot the new units to itself.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend the article 5 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital is set at one million two hundred and thirty-one thousand five hundred euro (EUR 1,231,500) divided into twelve thousand three hundred and fifteen (12,315) units, each unit with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately four thousand euro (EUR 4,000.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois juillet,

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

LogAxes Investment Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de 190,000 euros, ayant son siège social au 34, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), étant inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés ("RCS") sous le numéro B-126.265 ("l'Associé Unique"),

Ici représentée par Monsieur Tobias Seidl, employé privé, résidant professionnellement au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

en vertu d'une procuration signée le 23 juillet 2009.

Ladite procuration, signée par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant et paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée LogAxes Austria I, S.à r.l., une société établie à Luxembourg, ayant son siège social au 34, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129.392, constituée par acte notarié en date du 28 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1701, page 81613 du 10 août 2007 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 20 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1578, page 75722 du 26 juin 2008;

L'Associée Unique, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant d'un million deux cent dix-neuf mille euros (1.219.000 EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à un million deux cent trente et un mille cinq cents euros (1.231.500,- EUR) divisé en douze mille trois cent quinze (12.315) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

2. Emission de douze mille cent quatre-vingt-dix (12.190) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de cent vingt-cinq (125) parts sociales à douze mille trois cent quinze (12.315) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'Associée Unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par l'Associée Unique, avec paiement par apport en nature.

4. Modification de l'article 5, alinéa premier, des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique DECIDE d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant d'un million deux cent dix-neuf mille euros (1.219.000 EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à un million deux cent trente et un mille cinq cents euros (1.231.500,- EUR) divisé en douze mille trois cent quinze (12.315) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

Deuxième résolution

L'Associée Unique DECIDE d'émettre douze mille cent quatre-vingt-dix (12.190) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de cent vingt-cinq (125) parts sociales à douze mille trois cent quinze (12.315) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'Associée Unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

Souscription et Libération

Ensuite est intervenu aux présentes:

M^e Tobias Seidl, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associée Unique, en vertu de la procuration susvisée.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associée Unique, les douze mille cent quatre-vingt-dix (12.190) nouvelles parts sociales de la Société, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par LogAxes Investment Properties S.à r.l. contre LogAxes Austria I S.à r.l. pour un montant de un million deux cent dix-neuf mille euros (1.219.000 EUR) (la "Contribution").

LogAxes Investment Properties S.à r.l. a déclaré qu'il ne subsiste aucun obstacle à la conversion de la Contribution et que des instructions valides ont été données pour réaliser toutes les notifications, formalités d'enregistrement et autres nécessaires à cette conversion.

La preuve de l'existence de cette Contribution a été rapportée au notaire soussigné

Troisième résolution

Ensuite, l'Associée unique DECIDE d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les parts sociales nouvelles en faveur du souscripteur.

Quatrième résolution

L'Associée Unique DECIDE de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent trente et un mille cinq cents euros (1.231.500,- EUR) divisé en douze mille trois cent quinze (12.315) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR)."

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement à quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. SEIDL, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30056. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009103669/171.

(090125124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.604.090,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 137.995.

—
Extrait des décisions prises par le Gérant unique en date du 10 juillet 2009

Première résolution

Le Gérant unique décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009103377/15.

(090124321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

Symantec Software (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.881.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55893 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009103368/12.

(090123981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

Episo Wimbledon S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 145.330.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55849 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009103365/12.

(090123954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

Iber-Promotions SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 85.486.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009101713/15.

(090122578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Novimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3441 Dudelange, 1, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 86.963.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009101706/10.

(090122070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Agence d'Assurance Scheier & Marinilli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 10, um Mierscherbiérg.
R.C.S. Luxembourg B 113.501.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009101707/10.

(090122085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Goncalves S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 48, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 118.158.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009101708/10.

(090122088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Promotions Tavares & Fils, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 1, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 111.104.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009101705/10.

(090122066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

SISA Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 129.376.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2009.

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009101720/14.

(090122560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Michel Guy Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 60.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009102492/12.

(090122837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

**ProCompany Eberwein & Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ProCompetence).**

Siège social: L-8613 Pratz, 13, rue de Folschette.
R.C.S. Luxembourg B 116.108.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009102270/14.

(090122141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Holzbau & Bedachungen Mertes Bruno GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Ulflingen, 31, rue de Wilwerdange.
R.C.S. Luxembourg B 139.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY
53, avenue J.F. Kennedy
L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2009102266/14.

(090121816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Protectio & Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9150 Eschdorf, 31, A Klatzber.
R.C.S. Luxembourg B 130.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY
53, avenue J.F. Kennedy
L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2009102265/14.

(090121815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

ABN AMRO Converging Europe Investments, S.C.A., Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 112.130.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102491/12.

(090122834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Michel PETIT Architecte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1624 Luxembourg, 7, rue de Gibraltar.
R.C.S. Luxembourg B 108.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY
53, avenue J.F. Kennedy
L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2009102263/14.

(090121811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Abattage Theis-Grosjes Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9132 Schieren, 2, rue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 113.840.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY
53, avenue J.F. Kennedy
L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2009102264/14.

(090121813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Peinture Dave Feltus Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 14, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 104.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY
53, avenue J.F. Kennedy
L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2009102262/14.

(090121809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Tropique Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 144.581.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
TROPIQUE INVEST S.A.
Signature

Référence de publication: 2009102472/12.

(090122814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Indufin Capital Partners S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 133.146.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Pour la société
Paul DECKER
Le Notaire

Référence de publication: 2009102269/14.

(090122134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Consys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 23, Am Scheerleck.
R.C.S. Luxembourg B 101.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY
53, avenue J.F. Kennedy
L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2009102261/14.

(090121808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Decima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.765.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of July,

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of DECIMA S.A., a société anonyme established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 112.765, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 6, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of March 14, 2006, number 532. The articles have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on November 3, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of December 3, 2008, number 2889 (hereafter the "Company").

The meeting is opened with David Marinoff, residing in New York (USA), being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Laetitia Antoine, residing in Puttelange-les-Thionville (F).

The meeting elects as scrutineer Frédérique Davister, Luxembourg, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and the meeting agrees:

I. that all the shareholders present or represented and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to these minutes (together with the proxies) and duly signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, and the members of the board of the Meeting.

The said proxies, initialed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities;

II. that pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and that thus no convening notices were necessary;

III. that the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Amendment of Article 14 of the articles of association of the Company in order to amend the matters to be submitted to a prior approval of the Investor Committee before the board of directors takes a resolution on such matters, by replacing the item 3 by "Replacement of the New Servicer"; and,

2. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the meeting, representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following sole resolution:

Sole resolution:

The meeting resolves to amend the list of matters to be submitted to a prior approval of the Investor Committee before the board of directors takes a resolution on such matters, by replacing item 3 as follows:

"3) Replacement of the Life Settlement Provider, Actuarial Adviser, the U.S. Administrator or the European Administrator"

replaced by "3) Replacement of the New Servicer".

Therefore paragraph 3 of Article 14 of the articles of association of the Company shall now read as follows:

"The following matters can only be decided by the board of directors with the prior approval of the Investor Committee:

1) Acquisition of any policies that do not meet the Investment Restrictions and Diversification Guidelines in place at the time any waiver request is made by the Actuarial Adviser;

2) Any changes to or modifications of the Investment Restrictions and Diversification Guidelines;

3) Replacement of the New Servicer;

4) Any call or defeasance of the Notes in whole or in part;

- 5) Approval of transfers of Notes, PECs, or Voting Shares;
- 6) Liquidation of all or a portion of the portfolio of Life Settlement Policies held by Decima; and
- 7) Termination of the business of Decima."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the said person appearing signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le quinze juillet,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de DECIMA S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 112.765, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 mars 2006, numéro 532. Ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 3 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 3 décembre 2008, numéro 2889 (ci-après la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de David Marinoff, demeurant à New York (USA).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Laetitia Antoine, demeurant à Puttelange-les-Thionville (F).

L'assemblée élit comme scrutateur Frédérique Davister, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose que:

I. que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, dûment été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de l'assemblée;

Les procurations signées «ne varietur» par le mandataire des actionnaires et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement;

II. que conformément à liste de présence, la totalité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage;

III. que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 14 des statuts de la Société afin de modifier les matières soumises à l'accord préalable du Comité d'Investisseurs avant tout décision du conseil d'administrations par remplacement du point trois par «Le remplacement du Nouveau Fournisseur»; et,

2. Divers.

Après avoir revu les points à l'ordre du jour, l'assemblée, représentant l'entière du capital social, demande au notaire instrumentant de prendre acte de la résolution unique suivante:

Résolution unique:

L'assemblée décide de modifier la liste des matières soumises à l'accord préalable du Comité d'Investisseurs avant toute décision du conseil d'administration relative à ces matières, par le remplacement du point trois de la liste comme suit:

«3) Le remplacement de l'Apporteur d'Assurance-Vie, du Conseiller Actuariel, de l'Administrateur américain ou européen»

Par «3) Le remplacement du Nouveau Fournisseur»,

En conséquence, le paragraphe 3 de l'article 14 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

"Les décisions suivantes peuvent seulement être prises par le conseil d'administration avec l'accord préalable du Comité d'Investisseurs:

1) L'acquisition de toute police qui ne répond pas aux Restrictions d'Investissement et Directives de Diversification en place lorsqu'une telle requête de dérogation est faite par le Conseiller Actuariel;

2) Tout changement ou modification des Restrictions d'Investissement ou Directives de Diversification;

- 3) Le remplacement du Nouveau Fournisseur;
- 4) Tout appel ou remboursement des Obligations, en tout ou partie;
- 5) L'approbation des cessions des Obligations, PECs, ou Actions Votantes;
- 6) La liquidation de tout ou partie du portefeuille d'Assurance-Vie détenu par Décima; et
- 7) La cessation des affaires de Décima."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date à la date susmentionnée.

L'acte ayant été lu au représentant des comparants, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Marinoff, L. Antoine, F. Davister et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 juillet 2009, Relation: LAC/2009/28712. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009102367/122.

(090123155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Kalkalit-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.537.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2009.

Pour Kalkalit-Lux S.à r.l.

Mr Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2009102506/13.

(090122959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

ABI Finance & Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102507/10.

(090123017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Kalkalit-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.537.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2009.

Pour Kalkalit-Lux S.à r.l.

Mr Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2009102508/13.

(090122962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

M.T.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 42, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 23.208.

L'an deux mille neuf, le seizième jour du mois de juillet,

par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

HYTRANS N.V., une société anonyme de droit belge, ayant son siège social au 9, Woluwelaan, B-1800 Vilvoorde, Belgique, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Bruxelles sous le numéro BE0426.187.712, étant l'associé unique (l'Associé) de M.T.P. S.à r.l. (la Société), établie et ayant son siège social à L-1320 Luxembourg, 42, rue de Cessange, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B23.108 qui a été constituée sous la dénomination de "NEUE BAUMASCHINEN DRISCH" suivant un acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, au Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 août 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 301 du 18 octobre 1985 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire daté du 20 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1344 du 17 septembre 2002, représentée par Me Mathilde Jean, avocat résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée et validée par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée selon les modalités susmentionnées, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1. 1.000 (mille) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25.-(vingt-cinq euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont dûment représentées, l'Associé déclare avoir connaissance des résolutions à prendre ce jour.

2. l'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

- (a) modification de l'objet social de la Société;
- (b) modification subséquente de l'article 4. des statuts de la Société (les Statuts);
- (c) modification de l'article 12. des Statuts; et
- (d) modification du premier paragraphe de l'article 19. des Statuts.

3. Après avoir revu avec attention ce qui précède, l'Associé décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de modifier l'objet social de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé décide de modifier en conséquence l'article 4. des Statuts, afin d'y ajouter un second paragraphe ayant la teneur suivante:

"La société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations des sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt direct ou indirect et de toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus mais non limité à, la gestion et le développement de ces sociétés et leur portefeuille, et financièrement par des prêts, avances et garanties. Elle peut à cet effet nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs."

Troisième résolution

L'Associé décide de remplacer l'article 12. des Statuts, par les termes suivants:

"La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés ou les associés agissant conformément à l'article 193 de la loi régissant les sociétés commerciales.

Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, assemblée des associés sur décision adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par décision prise à la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la société et sous réserve du respect des stipulations du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi régissant les sociétés commerciales ou les statuts l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés ressortissent à la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, à la compétence du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature d'un de ses gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf cas d'urgence. Il pourra être passé outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la société donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise dès lors que l'heure et l'endroit, auxquels doit se tenir une réunion du conseil de gérance, auront été déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique ou télécopie, un autre gérant comme son mandataire.

Les gérants peuvent également transmettre leurs votes par téléphone et les confirmer ensuite par écrit. Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si la majorité au moins de ses membres est présente ou représentée au conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion et cette réunion est à considérer comme ayant eu lieu au siège social de la société.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, les résolutions du conseil de gérance peuvent également être prise par voie circulaire auquel cas elles consisteront en une plusieurs copies du document contenant les résolutions et signé(e)s par chacun des membres du conseil de gérance de la société, sans exception et telle que documenté par voie de lettre, télécopie, fax ou via un moyen de communication similaire. La date de telles résolutions circulaires sera la date de la dernière signature apposée sur ces résolutions."

Quatrième résolution

L'Associé décide de modifier le premier paragraphe de l'article 19. des Statuts, afin d'y remplacer le terme "loi" par le terme "loi régissant les sociétés commerciales".

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: M. Jean et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 juillet 2009. Relation: LAC/2009/28920. Reçu soixante-quinze euros Eur 75-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009102373/105.

(090123243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Tulipe International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.942.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of July.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "TULIPE INTERNATIONAL S.A." (the "Company"), with registered office at 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, registered at the trade and companies register under section B 127.942, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg on April, 17th, 2007, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1349 in July, 4th, 2007; the last amendment has been made pursuant to a deed of the same notary on June, 5th, 2007, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2212 on October, 5th, 2007; no other amendments have been made since.

The meeting is presided by Me Christelle RADOCCIA, lawyer, residing professionally in L-2017 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Who appoints as secretary Mr Filipe Capinha-Heliodoro, private employee, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

The meeting elects as scrutineer Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

(The "Committee")

The Committee of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. All shareholders waive their rights to the formalities of prior convening notices and declare that they have been duly informed of the agenda of this meeting.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to transfer the registered office of the company from L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue to L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

2. Decision to wind up the Company and put the Company into liquidation.

3. Appointment of Me Christelle RADOCCIA, lawyer, born on August 22nd 1983 in Metz (France), residing professionally in L-2017 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle as liquidator and determination of the powers of the liquidator.

4. Miscellaneous.

III. There has been established an attendance list witnessing the shareholders present and represented and the number of shares, which list after having been signed by the shareholders or their proxies, by the committee of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed "ne varietur" by the committee and the notary.

IV. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the afore mentioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V. After deliberation, the following resolutions are taken unanimously.

First resolution

5. IT WAS RESOLVED TO transfer the registered office of the company from L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue to L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

Second resolution

IT WAS RESOLVED TO dissolve the Company and to put it into liquidation.

Third resolution

IT WAS RESOLVED TO appoint Me Christelle RADOCCIA, lawyer, born on August, 22nd, 1983 in Metz (France) having her professional address in L-2017 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, as liquidator of the Company, who is vested with all the powers as provided by the law.

The liquidator has the most extended powers, as per articles 144 and following of the amended law of August, 10th, 1915 on commercial companies. He may proceed with all the actions as described at article 145, without the prior authorization of the shareholders' meeting, in cases where such an authorization is normally required.

The liquidator is under no obligation to draw up an inventory and instead thereof he may refer to the financial statements of the Company.

He may, under his responsibility, for special purposes, delegate to one or several mandatory such part of his powers as decided by him and for the duration determined by him.

Whereupon, the undersigned notary who is conversant with English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by an French translation and that in case of any discrepancies between the English and the French versions, the English text shall prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TULIPE INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 127.942, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1349 du 4 juillet 2007; les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par le même notaire suivant acte reçu le 5 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2212 du 5 octobre 2007; aucune modification n'a eu lieu depuis.

L'assemblée est présidée par Me Christelle RADOCCCHIA, avocate, avec adresse professionnelle à L-2017 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Qui désigne comme secrétaire, Monsieur Filipe Capinha-Heliodoro, employé privé, avec adresse professionnelle à 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mme Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires ont renoncé d'un commun accord à une convocation préalable, reconnaissent avoir pris préalablement connaissance de l'ordre du jour, et sont aptes à tenir la présente assemblée.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de transférer le siège social de L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

2. Décision de dissoudre la Société et de prononcer sa mise en liquidation.

3. Nomination de Me Christelle RADOCCCHIA, avocate, née le 22 août 1983 à Metz (F), demeurant professionnellement à L-2017 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, en tant que liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

4. Divers.

Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée adopte les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur Me Christelle RADOCCCHIA, avocate, née le 22 août 1983 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-2017 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, à laquelle sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine pour la durée qu'il fixe.

Le notaire soussignée qui comprend et parle le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Radocchia, F. Capinha-Heliodoro, I. Dias et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 juillet 2009, Relation: LAC/2009/28919. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009102366/124.

(090123149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Northern Star S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.540.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the thirteenth day of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Lars Arne TAKLA, residing at 1B, Mor Aasesy, N-4321 Sandnes, Norway (hereinafter the "Sole Shareholder"), here represented by Ms Maria Mwegerano, residing professionally at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on July 7th, 2009.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- That the company NORTHERN STAR S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (the "Company"), has been incorporated according to a deed received by the notary Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, on May, 9th, 2006, published in the Mémorial C number 1421 on July 24th, 2006 and entered in the company register at Luxembourg, section B, under number 116540, not amended since;

- That the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, fully paid-up;

- That the Sole Shareholder has acquired the totality of shares of the Company;

- That Company's activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to act its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown, it irrevocably assumes to pay all such liabilities; that as a consequence of the above, all the liabilities of the company are paid;

That the remaining net assets have been paid and or transferred to the Sole Shareholder;

That full discharge is granted to the Company's Managers for the performance of their duties.

That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the company's former registered office.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the attorney in fact of the person appearing, acting in her hereabove capacity, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française.

L'an deux mil neuf, le treize juillet.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Lars Arne TAKLA, demeurant à 1B, Mor Aasesy, N-4321 Sandnes, Norvège (ci-après l'Associé Unique"), ici représentée par Ms Maria Mwegerano, employée privée, résidant professionnellement à 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 7 juillet 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société dénommée NORTHERN STAR S.à r.l., avec siège social au 46A, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 116540 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, notaire de résidence à Niedernaven, en date du 9 mai 2006, publié au Mémorial C numéro 1421 du 24 juillet 2006, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis,

Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, entièrement libérées.

Que l'Associé Unique s'est rendue propriétaire de la totalité des parts de la Société;

Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

Que l'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

Que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique;

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs fonctions;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Lecture faite en langue du pays à la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit, celle-ci signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Mwegerano et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 juillet 2009. Relation: LAC/2009/28197. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009102402/90.

(090123470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

GCL Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 141.684.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 juin 2009, acte n°311 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Jacques DELVAUX
Boîte Postale 320
L-2013 Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2009102296/16.

(090122630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Levanter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 147.504.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le neuf juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "LEVANTER S.R.L.", ayant son siège social à Rome, Via di Vigna Stelluti, 157, constituée suivant acte reçu par Maître Paolo FENOALTEA, notaire de résidence à Rome, en date du 25 mai 2006, inscrite au registre de commerce italien (Registro delle imprese de Rome, Italie) sous le numéro (codice fiscale) 0902718008.

L'Assemblée est composée des deux seuls associés savoir:

1) Madame Maria Beatrice TABEGNA, employée privée, demeurant à L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert I^{er}, née à Rome, le 4 décembre 1961, propriétaire d'une quote-part de CENT MILLE EUROS (EUR 100.000,-).

2) Madame Augusta Giuseppina FIORAMONTI, entrepreneur,
demeurant à Campagnano di Roma, via dei Mandriali 42, née à Campagnano di Roma, le 7 mars 1934, propriétaire d'une quote-part de DIX MILLE EUROS (EUR 10.000,-), ici représentée par Madame Maria Beatrice TABEGNA, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

L'intégralité du capital social étant représentée, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée entérine les résolutions prises par l'Assemblée des associés de la Société qui s'est tenue à Rome en date du 16 juin 2009 et qui a décidé de transférer le siège social de la Société à Luxembourg. En conséquence l'Assemblée décide d'adopter la nationalité luxembourgeoise sous la forme d'une société à responsabilité limitée, afin que la Société soit radiée du registre de commerce de Rome et enregistrée à Luxembourg sous le régime de continuité selon les lois du Luxembourg.

En conséquence l'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, Grand-Duché de Luxembourg. La société cessera d'exister en Italie et continuera à exister au Grand-Duché de Luxembourg.

Une copie de l'assemblée du 16 juin 2009 restera annexée aux présentes.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que l'actif net de la Société est au moins égal au montant de son capital de EUR 110.000,- (cent dix mille euros).

Un rapport sur la valeur de la Société a été établi par Monsieur Marco CLAUDE de Grant Thornton Lux Audit S.A., Réviseur d'entreprises, en date du 8 juillet 2009, lequel rapport conclut comme suit:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de la Société ne correspond pas au moins au capital social."

Ce rapport restera annexée aux présentes.

Le capital social de EUR 110.000,- (cent dix mille euros) sera représenté par 1.100 (mille cent) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune réparties comme suit:

Madame Maria Beatrice TABEGNA, Mille parts sociales	1.000
Madame Augusta Giuseppina FIORAMONTI, Cent parts sociales	100

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en LEVANTER S.à r.l..

Quatrième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la gestion de tous immeubles pour compte propre ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de LEVANTER S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 110.000,- (cent dix mille euros) et sera représenté par 1.100 (mille cent) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Cinquième résolution

L'assemblée confirme et nomme comme gérante pour une durée indéterminée:

Madame Maria Beatrice TABEGNA, prénommée.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Sixième résolution

L'exercice social commencé le 1^{er} janvier 2009 se clôturera à la date du 31 décembre 2009.

Constataion

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelle forme que ce soit qui incombe à la société ou qui est mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à EUR 2.500.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. B. TABEGNA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juillet 2009. Relation: LAC/2009/27996. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009103662/115.

(090124655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

CCP II Straubing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.784.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55913 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009103359/12.

(090123847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

Investconcept Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 15, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 72.459.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 27 juillet 2009.

Frank MOLITOR

Notaire

Référence de publication: 2009103358/12.

(090123816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

Gemm Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3321 Berchem, 9A, rue du Chemin de Fer.
R.C.S. Luxembourg B 140.646.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 27 juillet 2009.

Frank MOLITOR

Notaire

Référence de publication: 2009103357/12.

(090123792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

SL Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 147.505.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of the month of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

BC European Capital VIII-1, being a "limited partnership" with registered office at the Polygon Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY, represented by CIE Management II LTD, with registered office at the Polygon Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY, being the General Partner of such limited partnership and representing and being entitled to act on behalf of such partnership,

represented by Mr Pierre Stemper, private employee, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 27th July, 2009.

The proxy given, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms:

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the owners of the shares a company in the form of a "société anonyme", under the name of "SL Lux S.A." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Object. The object of the Company is to acquire and hold a participation, in any form whatsoever, in SL Lux Investment S.C.A., and to act as unlimited shareholder and manager of SL Lux Investment S.C.A. It may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations in order to directly or indirectly facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 5. Capital - Shares and Share certificates. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (€31,000) divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (€1.00) per share.

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholders.

Transfers of shares shall be effected by delivering the certificate or certificates issued in relation to the shares to the Company along with an instrument of transfer satisfactory to the Company or by written declarations of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If and so long as the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Any shareholder may participate and vote in any meeting of shareholders by videoconference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Monday of June in each year at 11:00 (Luxembourg time) and for the first time in 2010.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. The directors shall be eligible for re-election.

Any director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of directors will choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, of each director. Separate

notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy. One director may represent one or more directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph does not apply where the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or two directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 12. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures. The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Statutory auditor. The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2009.

Art. 16. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 17. Dissolution and Liquidation. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Amendment of articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Subscriptions

The shares have been subscribed as follows:

Payment	Number of shares subscribed	Subscriber
BC European Capital VIII-1	31,000	€31,000.00.-
Total:	31,000	€31,000.00.-

The shares are fully paid up in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by articles 26, 26-3 and 26-5 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as having received due notice, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions.

First resolution

The following persons are appointed directors for a term ending at the annual general meeting to be held in 2015:

Name	Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Pierre Stemper	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Company director	6 th December, 1970	Poissy (France)
Josephine Pallett	40 Portman Square London W1H 6DA	Company director	10 th June, 1974	York (England)
Christelle Rétif	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Company director	13 th December, 1973	Saint-Germain en Laye (France)
Naïm Gjonaj	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Company director	8 th October, 1973	Liège (Belgium)
Christian Mogge	7 Quai du Mont-Blanc 1201 Geneva	Company director	29 th June, 1979	Koeln (Germany)

Second resolution

Has been appointed statutory auditor: PricewaterhouseCoopers S.à r.l., with registered office in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch (RCS Luxembourg B 65477).

Third resolution

The registered office is fixed at 29 avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-septième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

BC European Capital VIII-1, une "limited partnership", avec siège à the Polygon Hall, Le Marchant Street, St.Peter Port, Guernesey, Channel Islands GY1 4HY,

représentée par CIE Management II LTD, avec siège social à the Polygon Hall, Le Marchant Street, St.Peter Port, Guernesey, Channel Islands GY1 4HY, en tant que "General Partner" de ce "limited partnership" et représentant et ayant le droit d'agir en son nom,

elle-même représentée par M. Pierre Stemper, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 27 juillet 2009.

La procuration donnée, signée par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée à ce document pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant ès qualités, a demandé au notaire d'acter comme suit les statuts d'une société qu'elle forme:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est par la présente établi, entre les actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de "SL Lux S.A." (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires statuant de la manière requise pour la modification des statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'acquérir et de détenir, sous quelque forme que ce soit, une participation dans SL Lux Investment S.C.A. et d'agir comme associé commandité et gérant de SL Lux Investment S.C.A. Elle peut prendre toutes les mesures et accomplir toutes les opérations qu'elle considère utile pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut réaliser toutes les opérations commerciales, techniques et financières ou autres afin de faciliter directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - Actions et Certificats. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille Euro (€31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (€1,00) par action.

Les actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable propriétaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions peuvent être remis aux actionnaires.

Les transferts d'Actions se feront par la délivrance d'un certificat ou de certificats émis en relation avec les Actions à la Société accompagné d'un instrument de transfert satisfaisant pour la Société ou par des déclarations écrites de transfert inscrites au Registre, datées et signées par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoir.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Augmentation du capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modification des statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société. Lorsque, et tant que, la Société compte un seul actionnaire, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des actionnaires.

Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique.

Tout actionnaire peut participer et voter à toute assemblée des actionnaires par visioconférence ou par un moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. La participation à, ou la tenue, d'une assemblée par ces moyens de communication équivaut à la participation en personne à une telle assemblée ou à la tenue d'une assemblée en personne.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier lundi du mois de juin de chaque année à 11:00 (heure du Luxembourg) et pour la première fois en 2010.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins; qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période maximum de six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sont éligibles à leur réélection.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et peut élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme responsabilités de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration désignera un autre président pro tempore à la majorité des présents à de telles assemblées et réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex ou, à condition que l'authenticité peut en être établie, transmission électronique, de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présent ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs administrateurs.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre et

de communiquer les unes les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique uniquement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires, par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Au cas où un administrateur ou agent de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autre qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou agent devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et ne pourra délibérer, ni prendre part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de tel administrateur ou agent à la prochaine assemblée des actionnaires. Cet alinéa n'est pas applicable lorsque les décisions du conseil d'administration concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 11. Procès verbaux des réunions du conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président, ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commence à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2009.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration et en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et sera retourné à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 17. Dissolution et Liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires réglant cette dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Souscriptions

Les actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Paiement
BC European Capital VIII-1	31.000	€31.000,00.-
Total:	31.000	€31.000,00.-

Les actions ont été entièrement libérées en espèces, la preuve de tous ces paiements a été donnée, ainsi que le constate le notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à EUR 1.800.-.

Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes susmentionnées, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015:

Nom	Adresse	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
Pierre Stemper	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Administrateur de société	6 décembre 1970	Poissy (France)
Josephine Pallett	40 Portman Square London W1H 6DA	Administrateur de société	10 juin 1974	York (Angleterre)
Christelle Rétif	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Administrateur de société	13 décembre 1973	Saint-Germain en Laye (France)
Naïm Gjonaj	29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg	Administrateur de société	8 octobre 1973	Liège (Belgique)
Christian Mogge	7 Quai du Mont-Blanc 1201 Geneva	Administrateur de société	29 juin 1979	Cologne (Germany)

Deuxième résolution

A été nommé commissaire: PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social à L - 1471 Luxembourg, 400, route d'Esch (RCS Luxembourg B 65477).

Troisième résolution

Le siège social est fixé au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. STEMPEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30619. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009103663/428.

(090124664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Verbriefungsgesellschaft REPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.987.

Im Jahre zweitausendundneun, am dritten Juli.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitze zu Luxemburg,

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Verbriefungsgesellschaft REPE S.A., Gesellschaft mit Sitz zu Luxemburg, die gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 16. April 2008, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C vom 1210 vom 20. Mail 2008.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Xavier Borremans, Privatangestellter, beruflich wohnhaft in L-1653 Luxemburg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Annick Braquet, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in L-1319 Luxemburg, 101, rue Cents.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in L-1319 Luxemburg, 101, rue Cents.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

I.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigten gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1. Abänderung des Geschäftsjahres der Gesellschaft. Das laufende Geschäftsjahr welches am 1. April 2009 begonnen hat, endet am 20. Juli 2009.

Die folgenden Geschäftsjahre beginnen am 21. Juli und enden am 20. Juli des darauffolgenden Jahres.

2.- Abänderung des Datums der jährlichen Generalversammlung.

3.- Entsprechende Abänderung der Artikel 19 und 22 der Satzung.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Geschäftsjahr dahin abzuändern, dass es fortan am 21. Juli eines jeden Jahres beginnen wird und am 20. Juli des darauffolgenden Jahres enden wird.

Das laufende Geschäftsjahr welches am 1. April 2009 begonnen hat, endet am 20. Juli 2009.

Das folgende Geschäftsjahr beginnt am 21. Juli 2009 und endet am 20. Juli 2010.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Datum der ordentlichen Generalversammlung abzuändern, welche fortan am zweiten Freitag des Monats Oktober um 11. Uhr abgehalten wird und zum ersten Mal im Jahre 2009.

Dritter Beschluss

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse, beschliesst die Generalversammlung die Artikel 19 und 22 wie folgt abzuändern:

19. Zeit und Ort der Jahreshauptversammlung

Die Jahreshauptversammlung wird jeweils am zweiten Freitag im Oktober um 11 Uhr, an einem Ort in der Stadt Luxemburg abgehalten, der in der Einladung näher angegeben wird.

22. Geschäftsjahr

22.1. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 21. Juli eines jeden Jahres und endet 20. Juli des darauffolgenden Jahres.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet : X. BORREMANS, A. BRAQUET, A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26702. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE - zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 27. Juli 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009103688/59.

(090124608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Kumba International Trading, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 45.055.

Extrait de résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société en date du 14 juillet 2009:

M. Robert Brownlee, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1225 Luxembourg, est élu au conseil d'administration de la société à partir du 14 juillet 2009 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

M. Vincent Patrick Uren, avec adresse professionnelle au Genturion Gate Building 2B, 124 Akkerboom Road (cnr John Vorster Road), 0157 Centurion, Afrique du Sud, est élu au conseil d'administration de la société à partir du 14 juillet 2009 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2008.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2009103452/17.

(090123634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

Angels Capital (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 122.269.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

63-65, Rue de Merl

L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009101037/15.

(090121458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Wiesbaden (Bridge) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 119.217.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2009101073/10.

(090121071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.
